

Motion Rentrée scolaire 2026-2027

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYSSSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Motion Rentrée scolaire 2026-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant les différentes annonces concernant les moyens alloués aux établissements de THIERS à la rentrée scolaire 2026/2027, les élus de notre territoire se sont mobilisés :

- Lettre de Monsieur BRUGEROLLES, député de la 5^e circonscription du Puy-de-Dôme du 02 avril 2026 concernant une demande d'ouverture de classe à l'école Émile Zola de THIERS ;
- Lettre ouverte concernant la baisse de moyens pour le lycée Montdory (signataires, professeurs, parents d'élèves, Maire de THIERS, Député et Président de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne) ;

Considérant les décisions annoncées pour la rentrée 2026 :

- Suppressions de postes : disparition d'un poste en sciences de l'ingénieur au lycée Jean Zay ;
- Fermeture de classe : suppression d'une classe à l'école maternelle du Moutier, malgré des effectifs quasi stables jusqu'en 2024 (73 élèves en 2019, 73 en 2023, 71 en 2024) ;
- Mesure compensatoire jugée limitée : ouverture d'une classe « Très Petite Section » à l'école George Sand, mais réservée à un public spécifique (enfants de 2 à 3 ans), sans compenser réellement la fermeture ;
- Le lycée Montdory annonce une perte de 47 heures d'enseignement pour la rentrée 2026/2027 entraînant une dégradation des conditions et de l'offre d'enseignement ;

Considérant les spécificités démographiques, géographiques et sociales :

- Petites écoles réparties sur un territoire étendu de 44 km² ;
- Classes multiniveaux fréquentes ;
- Enseignants assurant un volume horaire élevé (900h/an en primaire contre 740 en moyenne européenne) ;
- Forte instabilité des effectifs sur certaines écoles ;
- Augmentation de la population en quartiers prioritaires ;
- 25 % des habitants sans diplôme et 58 % sans baccalauréat ;

Considérant le contexte social exigeant (Réseau d'Éducation Prioritaire - REP) :

- L'école du Moutier et le collège Audembron sont classés en REP, ce qui implique normalement des effectifs réduits. Pourtant, la suppression d'une classe entraîne plus d'élèves par classe, même pour une baisse de seulement 2 ou 3 élèves.
- Le collège Audembron est labellisé « collège en progrès » et accueille des dispositifs comme ULIS et SEGPA, qui nécessitent davantage d'encadrement. Malgré cela, les moyens horaires diminuent ;

Considérant les difficultés scolaires locales :

- 7 écoles sur 8 ont un indice social inférieur à la moyenne nationale ;
- 10 % des élèves décrochent entre la 6^e et la 3^e au collège Audembron ;
- Résultats en français, maths et brevet inférieurs aux moyennes nationales au collège Audembron ;
- 25 % des lycéens décrochent entre la seconde et la terminale (exemple du lycée Montdory) ;

Considérant que les suppressions de postes et la baisse des moyens risquent d'aggraver les inégalités scolaires, et sociales au lieu de les réduire et que cela aura un impact sur l'attractivité de notre territoire ;

L'ensemble des conseillers municipaux affirme sa volonté de défendre une école publique fondée sur

l'égalité et l'émancipation, en tenant compte des réalités locales.
Aussi le Conseil Municipal demande au Rectorat de reconsidérer les suppressions de postes et la baisse des moyens annoncés

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Prend acte** de la motion relative à la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

